Envoyé en préfecture le 17/03/2026
Reçu en préfecture le 17/03/2026
Publié le
ID : 035-213501786-20260309-DEL_11DU090326-DE

COMMUNE DE MÉZIÈRES SUR COUESNON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 9 MARS 2026

Année 2026 – N°2026-11

L'an deux mil vingt-six, le neuf mars à vingt heures, les membres du conseil municipal se sont réunis à la mairie sous la Présidence de Monsieur BARBETTE Olivier, Maire, après convocation en date du 2 mars 2026, adressée individuellement par voie dématérialisée à chacun des membres.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 16
Nombre de conseillers municipaux présents : 12

12 Présents : MARCHAND Sébastien, HALLOUX Christophe, DUPETITPRÉ Patricia, BADIER David (adjoints), VANNIER Yvonne, JOULAUD Hélène, COSNIER Jean-Yves, GODARD Pierre, COURTOIS Karine, BEAUVISAGE Florent, BODIN Aurélie, BAGUET Sébastien

3 Absents excusés : CHYRA Sarah, FÉON Joël, ROMMEIS Marie-Cécile

3 Procurations :

- JOEL FEON a donné procuration à Sébastien BAGUET
- SARAH CHYRA a donné procuration à DAVID BADIER
- MARIE CECILE ROMMEIS a donné procuration à SEBASTIEN MARCHAND

Mr Florent BEAUVISAGE a été désigné comme secrétaire de séance.

APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 « COMMUNE »

Nomenclature : 7.1

Vu le Compte Financier Unique (CFU) 2025 du budget communal,

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux de contributions et produits afférents,

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU,

Conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire, en tant qu'ordonnateur, doit quitter la séance et cède la présidence de séance pour procéder au vote du CFU.

Envoyé en préfecture le 17/03/2026
Reçu en préfecture le 17/03/2026
Publié le
ID : 035-213501786-20260309-DEL_11DU090326-DE

L'assemblée désigne Monsieur MARCHAND Sébastien président de séance pour le vote du CFU 2025 du budget communal.

Monsieur le Maire quitte la séance pour permettre à l'assemblée de le voter.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à la majorité des membres présents (14 pour et 1 abstention)** , décide :

- **D'APPROUVER** le Compte Financier Unique 2025 du budget communal de Mézières sur Couesnon, dont les résultats sont arrêtés comme suit **:**

Résultats de l'exercice 2025			**Excédent reporté 2024**	**Part affectée en Investissement Exercice 2025**	**Résultat de clôture de l'exercice 2025 (excédent)**
Fonctionnement	**Dépenses réalisées**	1 192 400.29 €			
	Recettes réalisées	1 474 286.82 €			
	Solde des réalisations (excédent)	**+ 281 886.53 €**	**+ 337 057.98 €**	**- 277 057.98 €**	**+ 381 886.53 €**

Résultats de l'exercice 2025			**Excédent reporté 2024**	**Résultat de clôture de l'exercice 2025 (excédent)**
Investissement	**Dépenses réalisées**	573 158.74 €		
	Recettes réalisées	561 704.41 €		
	Solde des réalisations (excédent)	**-11 454.33 €**	**+ 530 405.80 €**	**+ 518 951.47 €**

Soit un excédent global des deux sections de	**+ 900 838.00 €**

- **DÉCLARER** toutes les opérations de l'exercice 2025 définitivement closes ;

- **DONNER POUVOIR à** Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le registre dûment signé.
Pour extrait conforme.
Le Maire (O. BARBETTE)

